

Paris, le 27 mai 2019

SIGNATURE D'UN SEPTIEME ACCORD SOCIAL SUR LE HANDICAP A LA POSTE

Yves Desjacques, DGA en charge des Ressources Humaines du groupe, et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA-Postes ont signé le septième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette signature s'est déroulée en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de Malika Bouchechioua, Présidente de l'AGEFIPH. Ce nouvel accord reconduit les politiques déjà mises en place et renforce les actions du groupe, premier employeur en France de personnes en situation de handicap. Il a reçu l'agrément de la DIRECCTE.

Depuis de nombreuses années, La Poste s'engage en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. Avec plus de **14 000 postiers concernés** La Poste est le premier employeur de personnes handicapées en France. Le taux d'emploi est de 6.75% en 2018.

A travers ce nouvel accord social qui couvre la période 2019-2022, La Poste prévoit de recruter **650 personnes dont 260 en CDI en 4 ans** et confirme la priorité qu'elle donne au **maintien dans l'emploi de tous les postiers en situation de handicap**.

L'accent est également mis sur **la qualité de l'intégration** avec la mise en place d'un plan d'accueil dédié à chaque prise de poste et la formation obligatoire des managers qui ont une personne handicapée dans leur équipe ainsi que la sensibilisation de leurs collègues.

Le **renforcement du développement professionnel et la qualité des parcours professionnels des personnes handicapées** font également partie de l'accord. Il garantit l'accès à la formation, prévoit la mise en place d'une **formation de remise à niveau** pour les personnes qui reprennent le travail après une absence longue et la création d'une **formation pour « mieux vivre le handicap au travail »** à destination des postiers en situation de handicap,

Les postiers en situation de handicap seront systématiquement associés à toutes les décisions concernant leur vie au travail et La Poste consacrera 23 millions d'euros à la politique en faveur des postiers en situation de handicap pendant la durée de l'accord.

Ce nouvel accord social sur le handicap comporte les mesures suivantes :

- L'attribution de **jours supplémentaires d'autorisation d'absence rémunérée** pour des soins ou des démarches administratives ;
- La mise en place d'une **aide financière pour les familles monoparentales en situation de handicap** sous conditions de ressources ;
- La création d'un **dispositif spécifique au handicap psychique**,
- La Poste est signataire de la charte de l'Institut National du Cancer (INCA) ;
- La création d'une **aide pour financer le reste à charge d'un aménagement du domicile** en cas de déménagement lié à un changement d'organisation des activités de La Poste.

La Poste est en relation avec plus de 800 établissements du secteur adapté et protégé à qui elle a acheté des prestations, contribuant ainsi à développer de nouvelles activités comme le nettoyage des boîtes à lettres ou la réparation de vélos. Le nouvel accord prévoit un engagement d'achat auprès du secteur adapté et protégé à hauteur de 40 millions d'euros en quatre ans.

A propos du Groupe La Poste :

Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 44 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste distribue 23,3 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24,7 milliards d'euros, dont 27 % à l'international, et emploie plus de 251 000 collaborateurs. Dans son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en partant à la conquête de nouveaux territoires. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

Contact presse

service.presse@laposte.fr

01 55 44 22 37